

# AVIS DE COURSE



Gouliat Cup  
Ecole de Voile de Locquirec  
Grade 5B  
5 Juillet 2026  
Baie de Locquirec

- La régata « Gouliat » est couplée avec la régata « Buzulzo ».
- Un classement sera effectué pour chacune des régates ainsi qu'un classement prenant en compte les deux résultats, avec un prix attribué aux vainqueurs en fonction des points cumulés. Elle compte par ailleurs pour le trophée « Bar Ar Gall » organisé avec les clubs de Roscoff, Trébeurden, Primel-Trégastel, Perros-Guirec.
- Les catégories se chevauchant pour certains coefficients Osiris, les bateaux devront faire un choix de catégorie dès la première inscription au trophée qui sera appliqué pour toute la durée du trophée et en avertir lors de l'inscription à la régata.
- La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

## 1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025 - 2028
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - Les règlements d'équipement des voiliers  
- Nombre minimum de personnes embarquées: 1, sans création d'un classement particulier pour les solitaires.  
**- LE PORT DU GILET DE SAUVETAGE EST OBLIGATOIRE DURANT TOUTE LA COURSE.**

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC, parcours et annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions: du 26 Juin au 3 Juillet 2026 à l'Ecole de Voile de Locquirec, sur le site internet [www.ecoledevoilelocquirec.fr](http://www.ecoledevoilelocquirec.fr) ou par mail à [contact@ecoledevoiledelocquirec.fr](mailto:contact@ecoledevoiledelocquirec.fr)

- 3.1 Une VHF en état de fonctionnement est OBLIGATOIRE. Le canal VHF utilisé est le **canal 72**.
- 3.2 [Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à :
  - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A - B - C ou D* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
  - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
  - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2** - Tous les bateaux du système à handicap OSIRIS et d'une longueur minimale de *6 mètres*.  
 - Les bateaux francisé devront présenter un certificat Osiris habitable en cours de validité.  
 En l'absence de certificat sera appliqué le handicap de la série, sans bonus.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'admission d'un concurrent.

**4.3** Documents exigibles à l'inscription, **pour tout l'équipage** :

- 4.3.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- D'une licence Club FF Voile mention « compétition » valide

Ou

- D'une licence temporaire FF Voile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

**4.3.2** Pour le bateau :

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.  
En l'absence de certificat sera appliqué au minimum le handicap brut de la série.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.4** Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire à l'École de Voile de Locquirec du 26 Juin au 3 Juillet 2026 en se présentant aux heures d'ouverture ou par mail à [contact@ecoledevoilelocquirec.fr](mailto:contact@ecoledevoilelocquirec.fr)

**4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [www.ecoledevoilelocquirec.fr](http://www.ecoledevoilelocquirec.fr)

**4.6** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**5 INSCRIPTION ET DROITS À PAYER**

Inscription en ligne sur le site de l'EV Locquirec : [www.ecoledevoilelocquirec.fr](http://www.ecoledevoilelocquirec.fr)

10€ recouvrant uniquement la participation à la Gouliat Cup.

L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité de course.

**8 PROGRAMME**

**8.1** Programme à terre :

**Confirmation d'inscription** : avant le samedi 4/07 16h sur le site de l'école de voile : [www.ecoledevoilelocquirec.fr](http://www.ecoledevoilelocquirec.fr)

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe
05/07/2026	11 heures	Toutes séries

Heure limite du dernier signal d'avertissement le dernier jour : **15 heures**.

**Proclamation des résultats :**

Date	À	Détails
05/07/2026	16h30	Pot offert à suivre

L'École de voile de Locquirec, organisera les transferts aller et retour, des coureurs du mouillage de l'île verte au port en bateau de sécurité pour les résultats.



- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.  
 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.  
 9.5 Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de la confirmation d'inscription.

Chaque bateau doit prévoir suffisamment de carburant pour rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.

- 11 **LIEU**  
 Régate côtière en Baie de Lannion

- 12 **LES PARCOURS**  
 Voir parcours en annexes zone de course et parcours.

14 **CLASSEMENT**

- 14.5 1 course doit être validée pour valider la compétition.  
 14.6 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.  
 14.7 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés se fera avec la table de rating 2026 de la FFVoile.

- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 **ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. »

En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

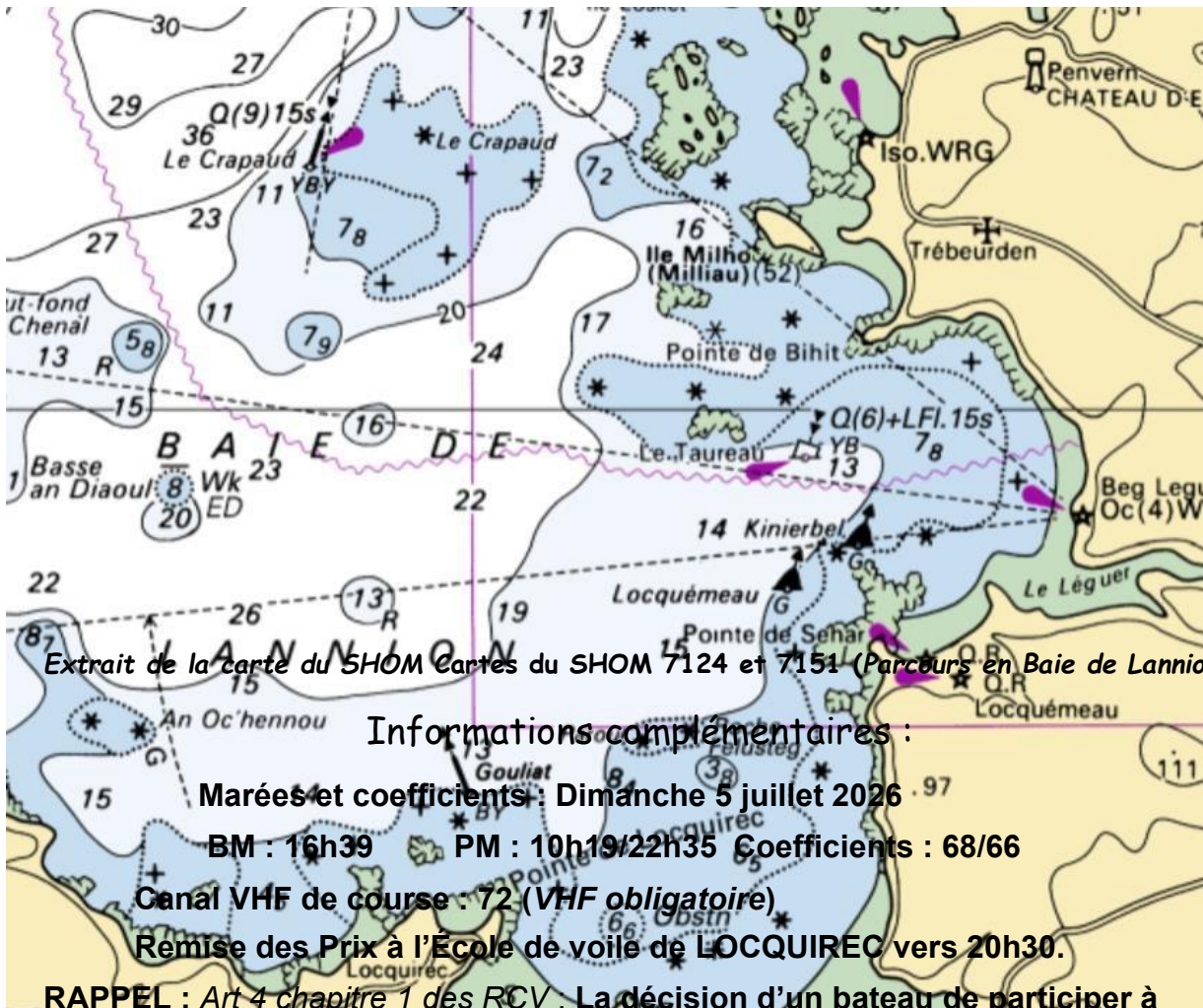
Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.

Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

- 21 **PRIX**  
 Selon l'organisation.

## ANNEXE ZONES DE COURSE

**GOULIAT CUP 2020**  
**ZONE DE COURSE (Habitable)**  
**BAIE de LOCQUIREC - BAIE DE LANNION**



## ANNEXE PARCOURS « habitables »

Le N° du parcours sera affiché sur un tableau, à l'arrière du bateau « Comité de Course »  
 et annoncé par VHF sur le canal de course « 72 »

### Parcours 1: (12 milles environ)

- Départ (zone Baie de Locquirec). Procédure : art 11 des IC
- Bouée de dégagement éventuelle (de couleur jaune) à Laisser à Bâbord, sauf si Flamme verte sur le bateau Comité, la laisser à tribord.

- Bouée « Locquémeau » (48° 43' 91 N, 3° 35' 83 W) à contourner et à laisser bâbord, - Bouée « Le Crapaud » (48° 46' 63 N, 3° 40' 49 W) à contourner et à laisser bâbord, - Bouée « Gouliat » (48° 42' 63 N, 3°38' 88 W) à contourner et à laisser bâbord,
- Arrivée (*zone Baie de Locquirec*)
- **NOTA:** Avant l'arrivée, le bateau doit signaler obligatoirement son arrivée au comité de course (**VHF 72**).

**Parcours 2: (6 milles environ)**

- Départ (*zone Baie de Locquirec*). Procédure : art 11 des IC
- Bouée de dégagement éventuelle (de couleur jaune) à Laisser à Bâbord, sauf *si Flamme verte sur le bateau Comité, la laisser à tribord.*
- Bouée « Locquémeau » (48° 43' 91 N, 3° 35' 83 W) à contourner et à laisser bâbord, - Bouée « Gouliat » (48° 42' 63 N, 3°38' 88 W) à contourner et à laisser bâbord,
- Arrivée (*zone Baie de Locquirec*)
- **NOTA:** Avant l'arrivée, le bateau doit signaler obligatoirement son arrivée au comité de course (**VHF 72**).

**ATTENTION :** Toutes les marques du parcours sont des bouées latérales ou cardinales et signalent donc un danger (hauts fonds, roches ...). Il est fortement recommandé de consulter les cartes marines. En aucun cas il ne pourra donner lieu à une demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b) dans l'hypothèse d'une mauvaise appréciation du skipper.

Les positions géographiques des marques sont données uniquement à titre indicatif et ne pourra donner lieu à une demande de réparation des concurrents.